



Ecole Elémentaire LE PALOISEL
5, Avenue du Paloisel
77 380 COMBS-LA-VILLE
01 60 60 71 12

Combs la Ville, le 1^{er} Juillet 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU LUNDI 30 JUIN 2008

Présents :

Enseignants : M. Defaye, Mme De Herder, Mme Dewitte, Mme Fourot,
Mme Guérin-Bouziane, Mme L'Hénoret, Mme Vigneulle,
M. Vigneulle

Parents d'élèves : Mme Aucoulon-Salesse, Mme Chotard, Mme Francart, M. Gigot,
Mme Rousseau.

Municipalité :

Excusés : M. Huquet (IEN), M. Geoffroy (Député-Maire) Mme Palych (municipalité), Mme Zaoui,
M. Glachant, Mme Costard, Mme Genoud

Le conseil d'école débute à 18h00, secrétaire Mme L'Hénoret.

1) Effectifs pour 2008-2009

L'école est victime d'une fermeture révisable. M. Defaye quitte donc l'école.

L'Inspecteur viendra compter les élèves à la rentrée.

Le directeur rappelle la nécessité de la présence de tous les élèves le jour de la rentrée.

A ce jour, 213 élèves sont inscrits, officiellement on ouvre la 9^{ème} classe à 220 élèves (27,5 de moyenne).

Le jour de la rentrée, les élèves seront donc répartis sur 8 classes :

| | |
|-------------|------------|
| ➤ 2 CP | 22 |
| ➤ 1 CE1 | 30 |
| ➤ 1 CE1/CE2 | 26 (16/10) |
| ➤ 1 CE2 | 30 |
| ➤ 1 CE2/CM1 | 26 (10-16) |
| ➤ 1 CM1/CM2 | 28 (6-22) |
| ➤ 1 CM2 | 30 |

On constate que les cours simples sont à 30 élèves (sauf les CP) et que les cours doubles sont très chargés (26 ou 28) ce qui ne donne pas de bonnes conditions de travail et rend difficile un travail individualisé.

2) Organisation de la semaine 2008/2009

A compter de la rentrée une nouvelle organisation de la semaine est mise en place :

- 24 heures/semaine pour les enfants sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- 2 heures de soutien : mardi et vendredi soir de 16h30 à 17h30. (56 heures dans l'année)

La majorité des élèves aura donc 2 heures de classe de moins pour faire quasiment le même programme, ce qui ne sera donc pas possible.

Le soutien débutera fin Septembre 2008. Il ne concernera pas uniquement les enfants qui sont en échec scolaire, mais pourra concerner les enfants qui auront des difficultés passagères. Ce soutien pourra durer toute l'année mais pourra aussi être ponctuel pour une durée déterminée.

Les enfants seront proposés par les enseignants, les parents décideront.

Cette organisation est mise en place pour 2008/2009 mais pourra être amenée à évolution si se met en place « l'accompagnement éducatif » en 2009/2010.

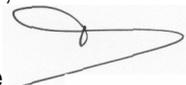
3) Vote du règlement scolaire

En raison de ces changements, le règlement scolaire doit être modifié. En plus du chapitre « Horaires » quelques modifications ont été apportées. Le conseil d'enfant ne pourra plus se tenir, ce qui ne signifie pas qu'il sera complètement abandonné. Il pourra exister si besoin est. D'autres dispositions particulières concernant les boucles d'oreille, les objets de valeur ou les vêtements ont été ajoutés. Le règlement est voté à l'unanimité.

Le conseil d'école est clos à 19h00.

Le Directeur,

D. Vigneulle



La secrétaire,

L. L'Hénoret